

49253



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2010 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2011, 2012 ET 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2010 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Pierre Kary
- Mesdames les conseillères Brigitte Asselin et Nathalie Richard
- Messieurs les conseillers Gilbert Arsenault, Jean-Claude Gauthier, Jean-Pierre Giguère et Michel Lambert
- Madame Lucie Gendron, directrice générale

Le maire, Pierre Kary, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-586-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier
Appuyé par Jean-Pierre Giguère

D'ouvrir la séance. Il est 19 h 8.

Résolution adoptée à l'unanimité.

49254

12-587-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Nathalie Richard

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

1. Ouverture de la séance

- 12-586-10 Ouverture de la séance
- 12-587-10 Adoption de l'ordre du jour

2. Certificats de crédits

3. Adoption du programme triennal des immobilisations

- 12-588-10 Adoption du programme triennal des immobilisations
pour les années 2011, 2012 et 2013

4. Dépôt d'un document

5. Période de questions allouée aux membres du conseil

6. Période de questions allouée aux personnes présentes

7. Levée de la séance

- 12-589-10 Levée de la séance

2. CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour la
résolution 12-588-10.

Le 21 décembre 2010,

Brigitte Bonin, CA, trésorière

49255

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

12-588-10 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013
--

ATTENDU QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Michel Lambert

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013 dont copie est jointe en annexe A.

De publier un document explicatif du programme au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans un journal francophone (Première Édition) et dans un journal anglophone (Hudson Gazette) pour un montant maximal de 2 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.110.00.341 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT D'UN DOCUMENT

La greffière dépose :

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe B.

49256

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

La période de questions commence à 19 h 10.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Aucune personne n'est présente.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-589-10 Levée de la séance

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

De lever la présente séance. Il est 19 h 10.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (27 957) des archives municipales.

Pierre Kary
Maire

Nathaly Rayneault, avocate — MPA, LLM
Greffière et coordonnatrice des ressources
humaines

NR/mhb